

Présidence : Roumanie

848^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 15 mars 2017

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 10

2. Président : Ambassadeur C. Istrate
M. D. Șerban

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : SÉCURITÉ
MULTIDIMENSIONNELLE DE LA MER NOIRE

- *Ambassadeur M. B. Christides, Secrétaire général du Secrétariat international permanent de la Coopération économique de la mer Noire (CEMN)*
- *Ambassadeur A. Coşkun, Directeur général pour les affaires de sécurité internationale au Ministère turc des affaires étrangères, Président en 2017 du Document sur les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire*
- *M^{me} A. Inayeh, Directrice du Fonds d'affectation spéciale de la mer Noire pour la coopération régionale*

Président, Ambassadeur M. B. Christides, Ambassadeur A. Coşkun, M^{me} A. Inayeh, Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/55/17), Moldavie, Azerbaïdjan (FSC.DEL/54/17 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/57/17), États-Unis d'Amérique, Arménie, Géorgie (FSC.DEL/59/17 OSCE+), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Contributions financières aux projets relatifs aux armes légères et de petit calibre en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Serbie* : Allemagne (annexe 1), Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie (annexe 2), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- b) *Invitation à la visite d'une base aérienne et d'une installation militaire allemandes comportant également des démonstrations d'équipements et de systèmes nouveaux, qui est prévue du 29 mai au 2 juin 2017* : Allemagne (voir l'annexe 1)
- c) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/58/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/56/17), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie (annexe 3)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la neutralisation d'armes légères et de petit calibre prévue le 30 mars 2017 (SEC.GAL/8/17 OSCE+)* : représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Exposé sur l'exercice militaire « Joint Viking » conduit du 6 au 15 mars 2017* : Norvège, Fédération de Russie

4. Prochaine séance :

Mercredi 22 mars 2017 à 10 heures, Neuer Saal

848^e séance plénière

Journal n° 854 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers/chères collègues,

J'ai le plaisir de vous faire savoir aujourd'hui que l'Allemagne a décidé de mettre à disposition des fonds provenant du Programme-cadre sur projets relatifs aux ALPC et aux SMC pour trois projets concernant la sécurisation de dépôts de munitions et l'élimination de munitions dangereuses.

Plus précisément, ce financement porte sur les projets suivants :

- « Safe Up » en Bosnie-Herzégovine, pour un montant de 250 000 euros,
- « MONDEM » au Monténégro, pour un montant de 100 000 euros,
- « GSMC » en Serbie, pour un montant de 300 000 euros.

En Serbie, une part importante du programme de GSMC devrait ainsi pouvoir être menée à bonne fin.

En finançant ces projets, nous pensons pouvoir apporter une contribution substantielle à la sécurisation du milieu dans chacun de ces États participants et serions heureux que d'autres États contribuent aussi à cette importante tâche.

Monsieur le Président,

Permettez-moi à présent d'appeler aussi votre attention sur l'activité que la République fédérale d'Allemagne prévoit d'organiser au titre du Chapitre IV du Document de Vienne.

Comme indiqué dans une notification F 22 du 8 mars 2017, nous vous invitons à la « visite d'une base aérienne (Chapitre IV, paragraphes (19) à (29) et, deuxièmement, à la visite d'une installation militaire (Chapitre IV, paragraphes (30.3) à (30.6), ainsi qu'à la démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure

(Chapitre IV, paragraphes (31) à (35), du 29 mai au 2 juin 2017 ».

Cette activité aura lieu à l'escadron tactique 73 « Steinhoff » des forces aériennes à Laage, ainsi qu'au Centre international de formation au pilotage d'hélicoptères de Bückeburg.

En outre, le véhicule blindé de combat d'infanterie « Puma » sera présenté sur le terrain d'entraînement de troupes de Bergen.

Sont invités pas plus de deux visiteurs par État participant de l'OSCE, pas plus de deux visiteurs par partenaire asiatique pour la coopération et par partenaire méditerranéen pour la coopération, et un représentant respectivement du Comité de coordination de la vérification (CCV) de l'OTAN, du Centre de prévention des conflits (CPC) de l'OSCE et du Centre pour la coopération régionale en matière de sécurité (RACVIAC).

Les réponses à l'invitation devraient nous parvenir dès que possible, mais au plus tard le 8 mai 2017, conformément à l'Annexe IV, paragraphes (2) à (2.3), du Document de Vienne 2011.

Dans le contexte de la visite d'une base aérienne et d'une installation militaire ainsi que de la démonstration de systèmes d'armes d'importance majeure prévues du 29 mai au 2 juin 2017, la République fédérale d'Allemagne prie les États participants d'en tenir compte dans la planification de missions de maîtrise des armements au titre du Document de Vienne 2011 en République fédérale d'Allemagne.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



848^e séance plénière

Journal n° 854 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,

Au nom de la Mission permanente de la République de Serbie, permettez-moi de remercier la délégation de l'Allemagne pour le soutien financier qu'elle apporte constamment au Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC).

Le programme de GSMC a été institué dans le but principalement de réduire les risques dus aux explosions pour les communautés en renforçant la sûreté des sites de stockage des munitions et en améliorant les capacités de démilitarisation en toute sécurité des munitions en excédent ainsi que de réduire le risque de prolifération en mettant en place une infrastructure de stockage et des systèmes de gestion sûrs et sécurisés des munitions conventionnelles conformément aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques de l'OSCE.

Malheureusement, au cours de l'année pendant laquelle nous comptons éliminer presque tous les stocks de munitions obsolètes, nous avons dû faire face, dans l'installation de maintenance technique TRZ Kragujevac, à un incident tragique durant lequel une explosion survenue lors du processus de démontage a tué quatre personnes.

Je saisis cette occasion pour vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, ainsi que tous les États participants de l'OSCE qui ont exprimé leur profonde sympathie et leurs condoléances pour le tragique accident survenu à l'installation TRZ Kragujevac et ont offert immédiatement une assistance et un soutien technique pour remédier à ses conséquences.

Monsieur le Président,

La République de Serbie soutient les efforts déployés par l'OSCE pour aider concrètement à s'attaquer au risque sécuritaire et aux facteurs de sûreté liés aux excédents et aux stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles, de matières explosives et d'artifices dans l'espace de l'OSCE.

En vue de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration sur les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre ainsi que des stocks de

munitions conventionnelles adoptée à la réunion du Conseil ministériel tenue à Hambourg, j'annonce que durant la présidence serbe du FCS, nous avons l'intention d'organiser une réunion pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE dans ce domaine.

En conclusion, je tiens une nouvelle fois à remercier la distinguée délégation de l'Allemagne pour sa contribution et à réaffirmer que la Serbie est prête à continuer de coopérer avec nos partenaires de l'OSCE sur cette question particulière dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/854

15 March 2017

Annex 3

FRENCH

Original: RUSSIAN

848^e séance plénière

Journal n° 854 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.